

Au sommaire

- 7 ACTES COURANTS - IMMOBILIER**
Environnement. Évolution dans la méthode de calcul du diagnostic de performance énergétique
Servitude. Objet d'une servitude pour cause d'enclave
- 9 ENTREPRISE**
Sociétés et autres groupements. Recevabilité d'une action en nullité d'une délibération sociale pour abus de majorité
Société anonyme (SA). Action sociale *ut singuli* : le tribunal ne peut statuer que si la société a été régulièrement mise en cause
- 11 FAMILLE - PATRIMOINE**
Filiation. Précisions relatives aux modes d'établissement de la filiation naturelle
- 12 FISCAL**
TVA. Changement d'usage d'un immeuble, compensation et TVA applicable aux cessions de droits de commercialité
Impôts locaux. Interprétation de la fiscalité applicable à certains loueurs en meublé au regard des impôts locaux

À LA Une

Clauses abusives au sein des prêts libellés en devises étrangères : évolution de la jurisprudence

Le caractère abusif d'une clause relative au risque de change, dans les prêts libellés en devises étrangères, remboursables dans la même devise, peut-il être écarté en considération de la circonstance qu'à la date de souscription des contrats l'emprunteur, travailleur transfrontalier, percevait ses revenus dans la devise empruntée sans tenir compte des autres circonstances l'entourant, tenant à l'affectation des crédits, au lieu du domicile de l'emprunteur et aux modifications pouvant intervenir en cours de contrat concernant la consistance de ses ressources ? Non, décide la Cour de cassation par deux arrêts publiés du 9 juillet 2025, complétant ainsi sa jurisprudence antérieure. > **LIRE P. 1**